



conjoncture

# Un rebond économique

## escompté



Alain Iloniaina et Andriamanambe Raoto



Y.R.

**L'accord de 40 mois au titre de la Facilité élargie de crédits (FEC) a été obtenu. Au-delà de l'octroi des 304,7 millions de dollars, la décision devrait ouvrir d'autres perspectives économiques pour Madagascar.**

**L**a croissance économique de l'année 2015 a atteint 3,1%. Elle est marquée par un léger recul de 0,7% du secteur primaire à cause des inondations et des dégradations des infrastructures durant les périodes de pluie.

### LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE

de façade du pays résulte de la bonne performance du secteur secondaire. Malgré la baisse du cours des métaux sur le marché international, ce dernier a pu réaliser un saut de 7,3% grâce aux résultats des industries extractives (19,5%). Dans ce sens, cette année, la Grande île devrait gagner un point de croissance, selon les projections du côté étatique. Même si la prévision a été révisée à 4,1% contre les 4,5% initialement prévus dans la Loi de finances initiale (LFI). La croissance du PIB est en léger recul par rapport à 2014 et est tout juste au-dessus du taux de la croissance démographique (à peu près à 3%). Un petit sursaut économique sera attendu cette année, conséquence de la décision du FMI d'octroyer à Madagascar la FEC. Dans ce sens, une première tranche de 43,5 millions de dollars a été débloquée. L'Institution de Bretton Woods s'attend à une « mise en œuvre des réformes de manière rigoureuse et soutenue », selon Mitsuhiko Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim. Madagascar a réalisé les trois actions préalables, conditionnant l'examen de son dossier par le Conseil d'administration (CA) du FMI. Il s'agit de l'adoption de la Loi de finances rectificative (LFR), de l'augmentation, en deux temps, des tarifs de l'électricité de la Jirama et le vote, par le Parlement, lors de la dernière session, de la loi établissant les « pôles anti-corruption ». Une condition sine qua non du Fonds. Un gap de 45 millions de dollars sur les recettes a pu être comblé, permettant la régularisation des dépenses en instance de paiement ainsi que l'augmentation de certaines dépenses prioritaires.

**LA FEC EST UNE FENÊTRE** qui s'ouvre pour le pays. « *La réalisation de l'augmentation des recettes via la hausse des dons et des aides – induits par l'obtention de la FEC – permet l'extension des dépenses* », analyse Hugues Rajaonson, économiste. Madagascar bénéficiera d'une aide financière, étalée sur trois ans avec un décaissement tous les six mois en fonction des réformes réalisées. Il s'agirait d'un signal envoyé aux partenaires techniques et financiers et aux investisseurs sur l'existence de surveillance régulière du Fonds pour éviter tous risques de dérapages et d'instabilité sur le plan macroéconomique et financier. L'accord avec le FMI devrait générer un effet catalytique sur les détenteurs des ressources financières. « *Dans ces conditions, le gouvernement doit respecter la LFR en honorant ses engagements de dépenses, et ne pas se limiter seulement au volume des recettes. Ce serait une erreur de restreindre les dépenses par le biais de leur taux de régulation* » prévient l'économiste. Bien sûr, le pays ne va pas passer, sans transition, de l'asthénie à la grande forme grâce à la FEC. Il s'agit surtout de maintenir le cap et de concrétiser les réformes promises notamment en matière sociale.

**CAR LE GOUVERNEMENT** a dû procéder à un recadrage macroéconomique et budgétaire avant le passage du dossier Madagascar devant le CA du FMI. À entendre Patrick Imam, représentant résident du FMI, la LFR 2016 « *comprend des mesures destinées à compenser la baisse des recettes fiscales* ». Il en est de même des mesures destinées à maîtriser les dépenses de transferts et de subventions tout en permettant l'augmentation des dépenses d'investissement ainsi que des dépenses dans les secteurs sociaux. « *Tout ceci a permis de contenir le niveau de déficit des finances publiques à un niveau soutenable* », explique-t-il. La FEC accompagne le programme économique pour la stabilité et la viabilité macroéconomiques, avec en filigrane la réduction

## la FEC pourrait générer un effet catalytique.

tion de la pauvreté et la croissance. Le Programme national de développement (PND) sera donc dopé par cet appui du Fonds. Les quatre principaux chantiers concernent l'élargissement des perspectives de croissance, l'accroissement de la marge manœuvre budgétaire, le renforcement de la gouvernance économique et la consolidation de la stabilité macroéconomique. Pour ce faire, le gouvernement devrait s'engager à mobiliser des recettes tout en établissant les priorités de ses dépenses. D'autres mesures sont prévues pour l'indépendance de la Banque centrale. **P**



Fin juin, 85 députés avaient adopté la LFR. C'était un enjeu majeur pour l'Exécutif dans l'objectif de bénéficier de la FEC. Le Rubicon fut franchi avec succès. Freddie Mahazoasy, député de Madagascar élu à Antsiranana et Vice-président de



l'Assemblée Nationale, nous explique le processus de vote au sein de l'Hémicycle. Les projets et les propositions de loi sont votés à main levée et en public. Tout projet de loi est initialement soumis à une commission technique qui en a la responsabilité. Puis, avec ou sans amendements de la commission, il fait l'objet d'un vote préalable au niveau de celle-ci. Ces travaux de commission sont également publics. De même que les votes préalables, « *sauf avis contraire du président de la commission, en général au moment de passer au vote* » explique notre interlocuteur. Ce n'est qu'une fois voté par la commission que le projet est transmis en séance plénière. « *Il est discuté avec l'ensemble des députés et défendu par le ministre concerné par le texte. Pour qu'un projet passe, il suffit d'une majorité simple, c'est-à-dire de l'accord de 50% des députés présents. Une loi organique nécessite une majorité absolue, soit l'accord de 50% de tous les députés élus* ».

Notons par ailleurs que le calendrier des travaux de commission est fixé selon un ordre du jour établi par le Bureau permanent, validé par le Conseil des présidents puis par l'Assemblée plénière. « *Les incidents sont généralement rares car l'on essaie toujours de trouver un consensus, que cela soit au niveau des commissions ou dans l'Assemblée plénière* » conclut Freddie Mahazoasy.

loi au Parlement, les votes, en coulisse

— K.Z.